

Rapport de la commission des travaux et constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 966 500 francs destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 30 avril 2014. La commission s'est réunie le 28 mai 2014, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Rappel de la proposition

Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville. Elle concerne la réparation des revêtements des cheminements de certains espaces verts afin de garantir la sécurité des usagers. Ces réfections correspondent à la politique de la Ville en matière de développement durable et de valorisation des espaces publics. En effet, elles prévoient l'introduction de revêtements perméables sur certaines surfaces réservées aux piétons et permettront d'apporter une meilleure mobilité notamment aux personnes en situation de handicap, aux aînés et aux familles. Par ailleurs, ces réfections s'inscrivent dans une volonté d'embellissement de la ville.

Séance du 28 mai 2014

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et Jean-Pierre Chervaz, architecte-paysagiste

En préambule, M. Barazzone explique que la proposition PR-1071 est présentée suite au retrait par le Conseil administratif de la proposition PR-882. La nouvelle proposition prend acte de l'utilité de réfléchir à des modes de revêtements autres que le béton pour les cheminements piétonniers dans les parcs, qui soient plus conformes aux principes du développement durable.

C'est pourquoi, avant de présenter la nouvelle demande de crédit, le Service des espaces verts (SEVE) a procédé à des tests de revêtements perméables au cours desquels, en plus du béton sur les axes primaires, le pavage et la matière argilo-calcaire ont pu être envisagés notamment sur les axes secondaires.

M. Barazzone souligne que le SEVE a eu à cœur de procéder aux tests en concertation avec des associations d'usagers. C'est ce qui a amené le service à écarter le gravier, qui pose des problèmes aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Depuis la proposition PR-882, quelques axes, dont la réfection était urgente, ont été pris en charge par le Service du génie civil (GCI). Par contre, de nouveaux cheminements ont été intégrés à la nouvelle demande de crédit, dont notamment la promenade des Bastions.

M. Barazzone signale que cette demande de crédit figure dans le 10^e plan financier d'investissement (PFI). Il précise que les besoins de réfection dépassent le montant inscrit. Il a cependant été décidé de ne pas dépasser le montant inscrit, mais il faut considérer que la proposition PR-1071 n'est qu'une première étape.

M. Oertli rappelle que, dans la précédente proposition, il était proposé de refaire les cheminements avec du goudron. Il s'agissait de réparations urgentes de surfaces qui étaient déjà recouvertes de goudron, suivant une pratique bien installée entre les années 1960 et 1980. La pratique actuelle veut que l'on différencie les cheminements en réseau primaire et secondaire. Pour les cheminements de premier type, le goudron reste de mise, pour les autres, on peut préférer des revêtements plus perméables.

Depuis le retrait de la proposition PR-882, les réfections les plus urgentes ont été prises en charge par le GCI, car le SEVE ne dispose pas de moyens pour assurer l'entretien des cheminements de son domaine. Leurs interventions ont surtout consisté à reboucher ponctuellement des trous avec du bitume. Pour la préparation de la nouvelle demande de crédit, le SEVE a travaillé en concertation avec le GCI, le Service de l'aménagement et de la mobilité (SAM) et des représentants d'usagers à mobilité réduite. Cette démarche a permis d'identifier et de hiérarchiser les différents axes et de définir le meilleur revêtement suivant la fonction des cheminements.

L'argilo-calcaire répond ainsi parfaitement aux exigences des handicapés, ainsi qu'aux exigences environnementales. Les pavés augurent aussi de bons résultats en terme de durabilité, même s'ils coûtent cher à l'investissement. M. Oertli signale que la proposition prévoit en premier lieu des travaux de revêtement, mais sont également prévus des travaux sur les canalisations et d'adaptation aux véhicules utilitaires, qui sont souvent plus larges et lourds que dans le passé.

M. Oertli montre une image de réalisation récente, devant la nouvelle salle dite l'Abri, qui seront inaugurées prochainement. L'argilo-calcaire a remplacé le goudron et cela change complètement l'image du site. Il précise que cela change aussi la manière de penser la propreté et les moyens à engager pour l'entretien courant de ce nouveau type de surface. De fait, le balayage à la main remplace les machines.

M. Barazzone précise que l'aménagement en question a été financé par la Fondation Hans-Wilsdorf. Au sujet des arbres, M. Oertli explique que, pour mener à bien les travaux, il a fallu enlever les arbres existants, mais qu'ils ont été remplacés avec le crédit «arbres» du SEVE. L'exposé de M. Oertli se termine par des images du parc des Bastions. Il explique que les zones goudronnées ont résisté moins bien à l'œuvre du temps que les parties pavées. Le projet aux Bastions prévoit de supprimer complètement le goudron pour lui préférer les pavés et l'argilo-calcaire. Les interventions aux Bastions sont les plus chères de la demande de crédit: environ 900 000 francs.

Enfin, M. Barazzone tient à relever que la nouvelle demande de crédit répond en grande partie au vœux des commissaires du groupe des Verts qui avaient proposé de remplacer le goudron par des revêtements plus perméables.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite connaître les coûts des interventions du GCI.

M. Oertli répond que les travaux réalisés par le GCI ne sont pas facturés au SEVE.

Le même commissaire note que le parc La Grange n'est pas dans la liste des sites touchés par la proposition PR-1071.

M. Oertli répond que c'est tout à fait volontairement que certains lieux importants n'ont pas été retenus, car ils sont réservés pour un grand plan d'investissement sur les parcs publics. L'étude est actuellement en cours.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur le budget d'entretien de ces nouvelles surfaces et sur la fréquence des travaux. Elle rappelle que le coût de l'entretien du gorrrh de la plaine de Plainpalais avait surpris beaucoup de monde.

M. Oertli répond que l'entretien sera confié au GCI, qui est beaucoup plus compétent que le SEVE pour ce genre d'intervention. Le personnel du SEVE sera engagé sur ces travaux pendant les périodes creuses de l'hiver. A son avis, il faut prévoir des travaux d'entretien tous les cinq ans. M. Oertli souligne en outre que le revêtement en argilo-calcaire est plus dur et compact que celui choisi pour la plaine de Plainpalais. M. Barazzone précise que l'entretien du gorrrh est à la charge du GCI. Le département de l'environnement urbain et de la sécurité

(DEUS) ne s'occupe pas de la plaine, si ce n'est pour le nettoyage et le ramassage des déchets.

La même commissaire demande s'il est prévu de couper des arbres dans le cadre de la proposition PR-1070.

M. Barazzone répond que ces travaux n'imposent aucun abattage. Il n'est toutefois pas exclu que des arbres continuent d'être abattus si leur état sanitaire le commande.

Sur demande d'un commissaire, M. Oertli informe que les usagers consultés dans le cadre de la préparation de la proposition PR-1071 sont représentés par l'association Handicap architecture urbanisme (HAU). Il précise qu'ils ont participé aux études et ont, entre autres, pu tester à satisfaction le nouveau revêtement de l'île Rousseau.

M. Barazzone rappelle que le premier revêtement avait été une erreur. Suite aux réactions des usagers à mobilité réduite, il a été décidé d'adopter l'argilo-calcaire.

Le commissaire pointe les problèmes d'incrustation de poussière de terre dans les roues des chaises roulantes.

M. Barazzone n'exclut pas que les chemins secondaires ne puissent pas être empruntés par tout le monde. Il rappelle cependant que les axes primaires resteront goudronnés. M. Oertli souligne que l'argilo-calcaire est retenu pour des chemins de seconde et troisième catégorie. Il estime que le projet est équilibré et tient compte des intérêts de la majorité de la population.

Un commissaire demande s'il est prévu, dans le cadre du projet, de réaliser des aménagements pour les différents types de mobilité, ou d'améliorer des conditions existantes de circulation. Il pense à la pose de chicanes.

M. Barazzone répond qu'il a prévu d'adapter les axes principaux pour les véhicules de service, ce qui apportera des améliorations de conditions de travail pour les collaborateurs de la Ville. M. Oertli répond que les mesures de circulation ne font pas partie des missions du SEVE.

Un commissaire aimerait savoir ce qui s'est passé entre le 8^e et le 10^e PFI.

M. Barazzone répond que pour plus clarté il aurait peut-être fallu garder la demande de crédit plutôt que la retirer. Dans les faits, le crédit de cette demande, qui figure aujourd'hui dans le 10^e PFI, correspond à une somme qui n'a pas été dépensée.

Le même commissaire souhaiterait comprendre qui s'occupe de l'entretien des cheminements piétonniers dans les parcs.

M. Oertli répond que, historiquement, le SEVE s'occupait de tout, y compris des revêtements des cheminements. Pour cela, le service disposait d'une somme pour l'entretien intégré à son budget de fonctionnement. Mais, au fil du temps, les dégradations ont fini par prendre plus d'ampleur au point que l'entretien n'est plus une mesure suffisante. Paradoxalement, cela permet aujourd'hui de les assainir de manière différenciée.

M. Barazzone regrette toutefois l'absence d'entretien dont ont souffert ces installations. La proposition PR-1071 est un crédit d'investissement mais il sert surtout à rattraper le retard d'entretien des lieux qui en ont le plus besoin. Actuellement, c'est le GCI qui entretient les cheminements sur demande du SEVE.

M. Oertli explique que cette répartition correspond à un changement dans la logique administrative. Auparavant, on travaillait par territoire de compétence. Aujourd'hui, on évolue vers une logique de métier. A son avis, c'est mieux du point de vue de la valorisation des professions et donc plus efficace.

Le même commissaire évoque l'inventaire effectué en 2010 sur les surfaces endommagées dans les parcs (PR-1071, page 2, 1^{er} paragraphe). Il demande si l'étude en question avait eu une portée globale ou s'était concentrée sur les zones les plus urgentes. Sur le fond, il souhaite savoir quel serait le coût d'un investissement qui couvrirait tous les cheminements à réhabiliter.

M. Oertli répond que l'inventaire de 2010 n'est pas exhaustif; par contre, le GCI a proposé de faire une étude complète.

M. Chervaz explique que l'inventaire de 2010 portait sur les réfections urgentes. Entre temps, le GCI a réparé certains cheminements. La proposition PR-1071 introduit de nouvelles zones, telles que le parc des Bastions, mais avec une intention affichée de changer le revêtement.

Le commissaire a l'impression que la nouvelle proposition annonce de nouvelles demandes de crédit.

M. Barazzone répond qu'aujourd'hui il y a bien des réfections urgentes à programmer. Elles sont un peu plus nombreuses que celles listées dans la proposition, mais certainement pas pour dix fois le prix affiché ici. Pour le reste, il est évident que les chemins qui sont actuellement encore en bon état vont naturellement se dégrader. Il faut donc s'attendre à de nouvelles demandes de crédit pour les entretenir.

Un commissaire exprime, d'abord, sa grande satisfaction de constater que son rapport de minorité sur la proposition PR-882 a eu de l'effet. La nouvelle proposition marque une réorientation dans la manière de concevoir les revêtements des chemins piétonniers, et cela est réjouissant. Le commissaire souhaiterait aussi en savoir plus sur les intentions vis-à-vis du sentier des Falaises, qui figure dans la liste des lieux à restaurer dans la proposition PR-1071 (page 2).

M. Chervaz répond qu'il s'agit de remettre en état le sentier aux endroits où il y a eu des éboulements. Il signale aussi qu'une étude est menée par le GCI en vue de la sécurisation du sentier, du pont de Sous-Terre au pont Butin. C'est surtout un travail de surfacage qui doit être fait parce que le lieu est très fréquenté, et cela fait cinq à six ans que rien n'a été fait. On posera peut-être aussi des digues.

Le même commissaire souhaiterait savoir ce que le SEVE prévoit de faire aux endroits où les racines ont soulevé le bitume et où il est prévu de conserver ce type de revêtement. M. Oertli répond que, à certains endroits, on contournera les racines et on les traitera avec du gravier.

Le commissaire prend acte du fait que le budget de fonctionnement du SEVE ne permet pas d'assurer l'entretien courant des parcs, c'est pourquoi le service s'arrange avec le GCI. A son avis, les travaux de cette proposition relèvent du budget de fonctionnement et non de l'investissement. Il souhaite savoir si M. Barazzone entend demander une augmentation du budget du DEUS.

M. Barazzone répond par la négative. En effet, suivant la logique métier qui prévaut désormais, ces tâches doivent être accomplies par le GCI. C'est donc plutôt le département des constructions et de l'aménagement qui devrait demander une hausse de budget pour le Service du génie civil. A son avis, l'exécutif doit mener une réflexion sur l'usage des propositions pour les petites interventions d'entretien. L'avantage des demandes de crédit est que les départements se voient obligés de défendre et de justifier leur demande de fonds; le désavantage est que ces crédits subissent parfois les aléas politiques du Conseil municipal.

Un commissaire se souvient que, dans le passé, le SEVE disposait de maçons, de tailleurs de pierre, de menuisiers, qui faisaient du bon travail. Maintenant, le SEVE délègue une partie des tâches de son domaine au Service du génie civil, ce qui a pour conséquence de doubler les hiérarchies de commandement. Le commissaire aimerait bien savoir où est passé le budget d'entretien du SEVE car il serait bien utile pour engager des chômeurs pour les gros travaux, ainsi que l'avait fait la Protection civile au bord de la Seymaz. Pour le commissaire, le plan présenté dans la proposition PR-1071 ne répond pas de manière adéquate aux besoins du SEVE.

M. Barazzone souligne sa conviction que cette demande de crédit correspond bien à une demande fondamentale du public. Ce n'est pas un projet de musée gargantuesque, il s'agit d'assurer les parcours quotidiens des citoyens, et leur droit au repos. Il souligne que les réfections de cheminements servent aussi à améliorer l'accessibilité des véhicules du SEVE sur les sites et, donc, les conditions de travail des collaborateurs du service. M. Barazzone relève aussi la dimension esthétique du projet, qui participe aux conditions cadres d'embellissement de la ville et, donc, au plaisir des visiteurs. M. Barazzone est convaincu que, si on refait les routes, il faut aussi refaire les chemins piétonniers dans les parcs.

En complément, M. Oertli répond que le SEVE travaille déjà avec la Protection civile. Cet organe sera d'ailleurs associé aux projets du bois de la Bâtie.

Une commissaire regrette que les délimitations entre les zones de gazon et les chemins ne soient pas mieux marquées. Elle souhaiterait savoir si le SEVE a étudié des solutions de bordures.

M. Oertli répond que les délimitations s'imposent dans certaines circonstances, mais sont moins pertinentes dans les cadres champêtres, ou suivant l'histoire ou l'usage du site. De plus, les bordures coûtent relativement cher.

Sur insistance de la commissaire, M. Oertli confirme que cette question est bien de la compétence de son service.

M. Chervaz signale que des bordures métalliques vont marquer les délimitations du mail.

Votes

Un commissaire propose l'audition du Service du génie civil.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'audition du Service du génie civil, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-1071.

L'audition du Service du génie civil est refusée par 9 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

Un commissaire souhaiterait auditionner l'association Handicap architecture urbanisme.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'audition de l'association Handicap architecture urbanisme, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-1071. Cette audition est refusée par 9 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

Discussions et votes

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois n'est pas satisfait des réponses données au sujet de la viabilité des PMR sur les nouveaux revêtements. Les commissaires du Mouvement citoyens genevois voteront donc non à la proposition PR-1071.

Un commissaire du groupe des Verts réitère sa satisfaction que le SEVE ait réorienté son ancien projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne d'abord que les travaux décrits dans la proposition sont certainement justifiés. Cependant, il manque de la clarté sur les divers intervenants municipaux qui participent à la mise en œuvre du projet. En outre, le commissaire de l'Union démocratique du centre regrette que l'inventaire des surfaces endommagées de 2010 n'ait pas été porté à la connaissance de la commission. Les commissaires de l'Union démocratique du centre voteront non à la proposition PR-1071.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien, souligne la très bonne qualité du projet. Il salue aussi l'ouverture d'esprit dont fait preuve le magistrat en accédant à la demande des Verts sur les choix de revêtements. Il estime que la demande de crédit se justifie car le GCI a fait le maximum pour ralentir le délabrement des cheminements concernés. Au sujet de la demande d'audition de HAU, il relève que le magistrat a aussi fait preuve d'ouverture en allant à la rencontre des usagers. Il invite les commissaires à approuver la proposition PR-1071 et à aller de l'avant.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1071. La proposition est adoptée à la majorité des commissaires présents soit par 10 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR) contre 4 non (2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 966 500 francs destiné à la remise en état des chemins piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 966 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.